



COMMUNE DE BAINVILLE-SUR-MADON
Convocation du conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle du conseil le 24 février 2025 à 18h30 à la mairie de Bainville-sur-Madon.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A Bainville-sur-Madon, le 18 février 2025
Le maire, Benoit SKLEPEK

ORDRE DU JOUR

Préambule

Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 décembre 2024.

COMMANDE PUBLIQUE

- Commande publique : validation du projet de création d'aires de fitness (équipements sportifs de proximité) et plan de financement
- Demande de subvention DETR pour les aires de fitness
- Demande de subvention à l'ANS pour le même dossier
- Convention d'occupation du domaine public pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables avec la société UEM pour une durée de 15 ans,

Ressources Humaines

- Convention de partenariat « Forfait Chômage » avec le CDG54

FINANCES LOCALES

- Remboursement à un élu
- Suppression de la redevance de superposition de corps

DOMAINE ET PATRIMOINE

- Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 1 Rue du fort cadastré section AB, n°40 pour 6 a 30 ca moyennant le prix principal de 180.000,00 euros, payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique suivant DIA enregistrée le 30 janvier 2025 sous le numéro 639 et adressée par Maître Arabelle ANTOINE-ODEM, notaire à LUDRES,

- Programme des travaux sylvicoles (ONF)
- Délimitation de la propriété d'une personne public – domaine public routier communal – et parcelle ZH, n° 131 Rue des Jardins

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Intercommunalité

- Transfert de la gestion du gymnase du lycée de Pont Saint Vincent

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mise en location de terrains communaux (parcelle ZD 2 et ZE 145).

Les coteaux

Étude du transfert d'office d'une voie privée dans le domaine public communal (L318-3 c.urb.) : en prévision de l'enquête publique, réalisation d'une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de la voie par la société MP2i.

Périscolaire

Étude d'un projet de délégation de service public.

Décisions prises par délégation

DIA : N° 636 préemption : NON EXERCICE

- Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon Rue Jacques Callot cadastré section AB, n° 263 pour 02 a 50 ca moyennant le prix principal de 22.000,00 euros payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique suivant DIA enregistrée le 13 décembre 2024 sous le numéro 636 et adressée par Maître Jean MARTINI, notaire à NEUVES-MAISONS,

DIA : N° 637 préemption : NON EXERCICE

- Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble bâti situé à Bainville-Sur-Madon 180, rue Jacques Callot cadastré section AB n° 7 (3a40ca), 8 (9a55ca) et 9 (5a10ca) ensemble pour 1805 m² moyennant le prix principal de 110.000,00 euros payé, hors commission d'agence pour un montant de 8,000,00 euros à la charge de l'acquéreur, payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique suivant DIA enregistrée le 13 décembre 2024 sous le numéro 637 et adressée par Maître Jean MARTINI, notaire à NEUVES-MAISONS,

DIA : N° 638 préemption : NON EXERCICE

- Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 62 A Rue Jacques Callot cadastré section AD, n° 165 (1a3ca), 167 (4a85ca) et 193 (7a45ca) ensemble pour 1333 m² moyennant le prix principal de 261,800.000,00 euros payé dont 15.000,00 euros de biens meubles et hors commission d'un montant de 18.200,00 € à la charge de l'acquéreur, payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique suivant DIA enregistrée le 22 janvier 2025 sous le numéro 638 et adressée par Maître Régis GAUTHIER, notaire à NANCY,

Renouvellement des concessions funéraires en terre :

- C, n° 44,
- A, n° 2 et 3
- B, n° 4

POUVOIR

Je soussigné _____ donne pouvoir à

de me représenter à la réunion du conseil municipal convoqué pour le 24 février 2025 à 18h30

de prendre part à toutes les délibérations

d'émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (trois reports au maximum) auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque

Fait à Bainville-Sur-Madon, le _____

(Faire précéder de la mention « **bon pour pouvoir** »)